



Compte-rendu du CTL n°2/2022 du 25/01/2022

A l'instar de l'intersyndicale nationale qui, de manière unanime, le 7 décembre dernier, avait refusé, de participer à un énième Comité Technique de Réseau (CTR) Emplois de réduction des moyens de la DGFIP, l'intersyndicale SOLIDAIRES Finances Publiques 70 et CGT Finances Publiques 70, ont donc boycotté le premier Comité Technique Local dans notre département le 13 janvier 2022.

Convoquée à nouveau pour l'examen de ce volet emploi pour la DDFiP 70, l'intersyndicale SOLIDAIRES FP et CGT FP 70 a refusé de siéger, considérant que les suppressions d'emplois sonnent comme une véritable provocation, et sont indignes au regard des attentes et des droits des citoyens. Elles sont tout aussi indignes au regard des agents dont l'engagement et la conscience professionnelle ne suffisent plus à compenser le manque d'effectifs dans nos services. Vous trouverez les éléments de ce volet emplois, tels qu'ils ont été présentés dans les documents de travail (point B).

Auparavant, les questions diverses suivantes ont été abordées.

A- Questions diverses

- Point sur l'épidémie de covid :

Selon la Direction, nous subissons dans le département un pique de contaminations depuis le retour des vacances, principalement dû à des contaminations de parents par leurs enfants (une vingtaine de cas).

Face à cette explosion de cas, les Agents contaminés dans la sphère privée ne doivent plus passer par le Médecin de Prévention, ils doivent demander un certificat pour l'employeur directement sur le site AMELI.

Selon les préconisations de la DGFIP, la Direction doit acheter des masques FFP2 pour les Agents d'accueil et itinérants. Par contre, il n'est pas prévu d'en fournir aux Agents qui sont cas contact et qui travaillent au bureau, malgré notre demande.

Nous avons demandé à être à nouveau destinataires du tableau hebdomadaire de recensement, la Direction a accepté.

- Point sur le télétravail :

Sur 283 Agents recensés dans le département, 207 sont équipés pour télétravailler : 150 Agents étaient en télétravail la semaine dernière (dont 39 Agents 2 jours/semaine et 54 Agents 3 jours/semaine).

Nous comptons 53 % de télétravailleurs en Haute-Saône, la moyenne nationale étant de 56 %.

L'objectif de la Direction est de déployer avant la fin de l'année des PC portables pour tous les Agents : 30 PC sont déjà disponibles, d'autres sont en commande.

- Fonds pour l'amélioration du cadre de vie :

Suite au message envoyé la semaine par la Direction pour recenser les propositions des Agents, 40 Agents ont répondu. Pour avoir un avis représentatif, il est nécessaire que le plus grand nombre s'exprime. Il est dans l'intérêt de tous que chacun prenne le temps de répondre.

A noter que, selon nous, le changement des ouvrants ne devrait pas figurer dans les propositions. Nous veillerons à ce que le fonds ne soit pas confondu par la Direction avec la dotation globale de fonctionnement et les budgets CHS-CT ...

En fonctions des propositions, des devis seront effectués pour être présentés au Groupe de Travail qui aura lieu en février. Un CTL devra se prononcer sur les propositions avant le 30 avril.

- Communication au sujet des nouveaux Agents Contractuels

Nous avons (encore) demandé à la Direction que l'embauche de nouveaux Agents dans le département soit systématiquement communiquée dans Ulysse 70, seul moyen pour les Agents d'être informés de l'arrivée de ces nouveaux collègues.

B - Déclinaison locale du volet emploi du Projet de Loi de Finances pour 2022 (pour avis)

Au total, notre département subit 3 suppressions d'emplois en 2022, mais la ventilation par catégorie laisse en fait apparaître la suppression de 3 B et 2 C et la création d'1 A+ et d'1 A ...

La répartition par services est la suivante :

Direction	+1 IP	Antenne Gray du SIP de Vesoul	-1 B -1 C
SPFE	+1 A -1 C	EDR	-2 B

Mais du fait des transferts d'emplois entre les services, les grands perdants sont le SIP de Vesoul/Gray qui perd 3 emplois (-1 A -1 B -1 C) et l'Équipe De Renfort (EDR) qui perd 3 B !

A présent que le NRP a créé des grands services fusionnés, ceux-ci n'auront plus besoin de renfort (!?) et la Direction peut déjà facilement y ponctionner plusieurs emplois ... !

A noter que, les emplois supprimés étant vacants, aucun Agent ne devrait perdre son poste ...

Vous pouvez lire nos commentaires sur le volet emploi dans la liminaire qui suit. Vous comprendrez aisément pourquoi l'Intersyndicale CGT/Solidaires n'a pas siégé sur ce point à l'ordre du jour !

Pour Solidaires : Corinne MULENET, Christine JOSEPH et Emmanuel SAILLARD

Pour la CGT : Élise FROSSARD

Déclaration liminaire CTL n°2/2022 du 25/01/2022

Le constat est édifiant, avec 3 suppressions supplémentaires en 2022, c'est un total colossal de 155 emplois supprimés en 14 ans à la DDFIP de Haute-Saône !!!

Plus en détail, nous nous interrogeons sur la ventilation par catégorie de l'évolution des emplois : +1 A+, +1 A, -3 B, -2 C. Moins de services, moins de personnel et plus d'encadrants... Et sans diminution de la charge de travail ! Pourtant, embaucher des contractuels, n'est-ce pas reconnaître que nous avons besoin de personnel ?

Nos conditions de travail se dégradent par les suppressions d'emplois, l'industrialisation des tâches, les suppressions de missions, etc... La conscience professionnelle ne commence-t-elle pas à se déliter ? Avec toutes les conséquences sur la qualité du travail et du service rendu ... Avec la suppression de 13 résidences dans le département en 12 ans et la fusion des services restants, nous nous éloignons des contribuables, et la qualité du Service Public en pâtit.

À ce propos, comment qualifier les propos du Directeur Général dans ces vœux 2022 affirmant que « nous faisons toujours davantage pour assurer une qualité de service et un accueil de proximité pour les usagers qui en ont besoin » et que ce « sont 1400 nouveaux services dans le cadre du Nouveau réseau de proximité » ? Mensonge ? Provocation ? Nous penchons pour la seconde !

L'éloignement se fait aussi par l'informatisation à marche forcée et bientôt obligatoire pour la plupart des échanges entre les contribuables et l'Administration, sachant qu'un quart de la population française souffrent d'illectronisme, et plus encore dans notre département rural !

Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques boycotteront le point de l'ordre du jour sur le volet emplois.

Cependant, ne pas siéger ne nous empêchera pas de vous apporter nos observations.

Nous vous avons déjà demandé de communiquer aux OS et aux Agents le nom, le grade et l'affectation des Agents Contractuels (y compris PACTE) qui rejoignent la DDFIP. Devons-nous le réclamer à chaque nouvelle embauche ? En effet, de nouveaux noms apparaissent dans l'annuaire sans publication officielle. Il est nécessaire d'en informer les Agents !

A ce sujet, nous remarquons que le déficit d'agents dans le département est en partie compensé par l'embauche de personnels contractuels. Nous ne reviendrons pas sur le fait que, par ce biais, vous reconnaissez qu'il y a trop de suppressions d'emplois ! Cependant, employer des personnels à statut précaire n'est pas satisfaisant : ils n'ont pas les mêmes garanties ni la même rémunération que les fonctionnaires sous statut.

Concernant les postes supprimés, nous notons que votre choix s'est porté principalement sur le SIP de Vesoul/Gray et l'équipe de renfort. Le SIP de Vesoul, déjà fragilisé actuellement par de nombreux arrêts maladie, va supporter 3 suppressions : 1 A, 1 B et 1 C. Les EDR, qui comptent eux-mêmes 3 suppressions de contrôleurs vont-ils pouvoir leur apporter du renfort ?

A noter que, pendant que 2 services supportent à eux seuls 6 suppressions d'emplois, la Direction obtient 4 emplois supplémentaires !

Moins de contrôleurs et d'agents pour plus d'encadrants, moins de personnel dans les services en lien avec le public et plus en Direction, moins de fonctionnaires et plus de personnels à statut précaire, est-ce là l'avenir de la DGFIP ?